Protéger et renforcer le socle écologique du territoire
Orientations de la partie 1

Prescriptions

La mise en évidence de l'eau dans la ville

- Préserver et renforcer les berges de la Marne et des canaux
- Autres milieux aquatiques et humides
- Faire revivre les cours d'eau enterrés - tracé indicatif issu du repérage de la carte d'État-Major (1818-1820)
- Faire revivre les cours d'eau enterrés - tracé indicatif issu du repérage SAGE Marne Confluence

Protéger les zones humides et les enveloppes de zones humides

- Zones humides au titre de l'article L. 211-1 du code de l'environnement repérées aux SAGE et par la DRIEAT
- Enveloppes de zones humides (source : SAGE CEVM et classe B - DRIEAT)

Fond de plan

Bois, Prairie, Parc et Square | Plan et cours d'eau | Espaces agricoles | Trame viaire | Voies structurantes | Limites communales | Limites de GPGE

EPT Grand Paris Grand Est
11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand
T. 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr